

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)

5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

A.B.R.E - OI

473T rue Saint-Louis
97460 Saint-Paul

V/REF :

N/REF : 2016 B 302 / 2019-B-859

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Saint-Denis certifie qu'il a reçu le 06/08/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

A.B.R.E - OI
Société à responsabilité limitée
473T rue Saint-Louis
97460 Saint-Paul

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-859 le 22/03/2019

R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 818 883 233 (2016 B 302)

Fait à SAINT- DENIS le 22/03/2019,

LE GREFFIER



IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012017
et clos le 31122017Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "réel normal" ☐
Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage ☐ (cocher la ou les cases correspondantes)

A IDENTIFICATION Société SARL ABRE OI

Identification du destinataire 22 Rue Mahé
97438 STE MARIE

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

97438 STE MARIE

Insp./IFU

N° dossier

81888323300020

N° Siret

Préciser :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale)

Artisan electricien

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)

2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu

à déduire : quote-part des frais et charges correspondants

revenus nets exonérés (a - b)

- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu

3 Total

4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)

4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, produit et recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies :

Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies :

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers

à court terme et à long terme exonérées

à long terme imposables aux taux de 12.8 %

à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies

☒

ZRR art. 44 quindecies

☐

Autres dispositifs

☐

ZFU art. 44 octies et 44 octies A

☐

Zone franche d'activités

☐

Jeune entreprise (JEI)

☐

Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)

☐

Crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

☐

Crédit d'impôt outre-mer dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

☐

Exonération ou abattement pratiqué

sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12.8 %

sur le bénéfice

31 396

7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD)

a - BÉNÉFICE

b - DÉFICIT

c - PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur les revenus et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ATTENTION: toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats

ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée

Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique «Recherche de formulaires».CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- C.G.A. :

- N° d'agrément du CGA

NOUVEAUX EXPERTS COMPTABLES
97438 STE MARIE32 rue du Générale De Gaulle
0262300888A STE MARIE
Signature et
qualité du déclarant

ARRACHARD BRUNO

le 2/07/2012

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

DGFIP N° 2031 bis
(2018)

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales 1	BIC "B" ou BiC non professionnels "M" 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
M ARRACHARD BRUNO Gérant 97438 STE MARIE	B	31 396	

Sociétés en commandite simple Montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 E pour les cadeaux ou 6 100 E pour les frais de réception.

Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067.	Exercice
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 E par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
	(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.
Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalement			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société SARL ABRE OT

du 01012017

Adresse 22 Rue Mahé 97438 STE MARIE

au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice)	Valeur des avantages en nature (v. notice)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice)

Total des dépenses	Bénéfices imposables
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10)	- de l'exercice 2017
- de l'exercice précédent	- de l'exercice précédent
Nom et qualité du signataire ARRACHARD BRUNO	A STE MARIE le Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise	Société SARL ABRE OI		Néant	☐
Adresse de l'entreprise	22 Rue Mahé		97438 STE MARIE	
Numéro SIRET *	8 1 8 8 8 3 2 3 3 0 0 0 2 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 7	3 1 1 2 2 0 1 6
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilités incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilités corporelles *		028	030	2 058	2 808
Immobilités financières * (1)		040	042	100	
Total I (5)		044	048	2 158	2 808
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	4 855	4 150
		060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	6 963	
	Autres * (3)	072	074		
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	9 527	31 767
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098	21 345	35 917
Total général (I+II)		110	112	23 503	38 725

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		6 298	22 023
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		7 298	23 023
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		925	6 368
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	15 281	9 333
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		16 205	15 701
	Total général (I + II + III)	180		23 503	38 725

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise Société SARL ABRE OT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 7Néant
Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES D'INTERVEN	
Ventes de marchandises *	209		210		
Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires } services *	215		214	134 354	146 370
	217		218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	134 354	146 370
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	40 905	88 608
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(705)	(4 150)
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	60 502	14 548
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	429	244	429	
Rémunérations du personnel *			250	25 099	23 777
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	661	1 254
Dotations aux amortissements *			254	750	192
Dotations aux provisions			256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	34	0
	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	127 674	124 229
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	6 680	22 141
Produits financiers (III)			280		
Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges financières (V)			294	382	117
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		
	348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	6 298	22 023
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 298	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	25 098	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		
Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Entrepri nouvelles (44. septies)	986	31 396	987		
Reprise d'ent prises en diffi- culté (44. septies)	981		989		
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345		344		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	0	372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société SARL ABRE OI

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses**Total des réintégrations diverses****Détail des déductions diverses****Total des déductions diverses****EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SARL ABRE OI

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 000	472		474		476	3 000	3 000
Immobilisations financières		480		482	100	484		486	100	100
TOTAL		490	3 000	492	100	494		496	3 100	3 100
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	192	562	750	564		566	942	
TOTAL		570	192	572	750	574		576	942	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL						596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SARL ABRE OI

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	661
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 420
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 673
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société SARL ABRE OI

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société SARL ABRE OI				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence		024		160	
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD					
§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

QUADRATUS Informatique

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 1 8 8 8 3 2 3 3 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SARL ABRE OI

ADRESSE (voie)

22 Rue Mahé

CODE POSTAL

97438

VILLE

STE MARIE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ARRACHARD Prénom(s) BRUNO

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal 97438 Commune STE MARIE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 1 8 8 8 3 2 3 3 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SARL ABRE OI

ADRESSE (voie)

22 Rue Mahé

CODE POSTAL

97438

VILLE

STE MARIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

DETAIL LIASSE 2033-A

[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10100000 Capital	1 000	1 000		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	6 298	22 023	15 726-	71.40-
TOTAL I	7 298	23 023	15 726-	68.30-
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	925	6 368	5 443-	85.47-
40100000 Fournisseurs	925	6 368	5 443-	85.47-
AUTRES DETTES	15 281	9 333	5 947	63.72
43110000 RSI	868	868		
44551000 TVA à décaisser	11 027	8 465	2 561	30.26
44581000 Acompte TVA RS	3 386		3 386	
TOTAL III	16 205	15 701	504	3.21
TOTAL GENERAL	23 503	38 725	15 221-	39.31-

DETAIL LIASSE 2033-B

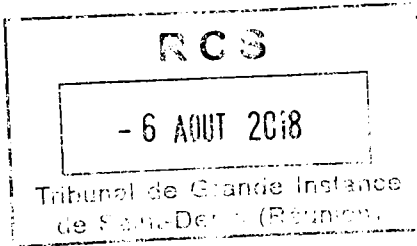
	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	134 354	146 370	12 016	8.21
70100000 Ventes de produits finis	134 354	146 370	12 016	8.21
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	134 354	146 370	12 016	8.21
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	40 905	88 608	47 702	53.84
60100000 Achats stockés - Matières prem	40 905	88 608	47 702	53.84
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	705	4 150	3 445	83.01
60310000 VARIATION MP	705	4 150	3 445	83.01
AUTRES CHARGES EXTERNES	60 502	14 548	45 953	315.87
60400000 ACHAT DE PRESTATION EXT	28 706	5 746	22 960	399.55
60411000 CONSUEL	282		282	
60412200 Apave	456		456	
60614000 CARBURANT		1 310	1 310	100.00
60630000 PETIT EQUIPEMENT	2 264		2 264	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 803	285	1 518	532.38
61300000 Locations PETIT MATERIEL	120		120	
61320000 LOYER BUREAU	11 249		11 249	
61350000 LOCATION ENGINS DIVERS+TRANSP	395		395	
61500000 Entretien et réparations	1 417	2 641	1 224	46.36
61570000 maintenance informatique	768		768	
61600000 Primes d'assurance	487	1 021	534	52.32
61601100 ASSURANCE IARD	1 789		1 789	
62260000 HONORAIRES COMPTABLE	4 800	1 600	3 200	200.00
62300000 Publicité, publications, relat		16	16	100.00
62310000 ANNONCES & INSERTIONS		54	54	100.00
62500000 Déplacements, missions et réce	2 848		2 848	
62570000 RESTAURANT	1 908	1 679	229	13.64
62620000 SFR	800		800	
62700000 FRAIS DIVERS BRED	412	196	216	110.49
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	429		429	
63511000 CFE	429		429	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	25 099	23 777	1 322	5.56
64400000 Rémunération du travail de l'e	25 099	23 777	1 322	5.56
CHARGES SOCIALES	661	1 254	593	47.29
64600000 Cotisations sociales personnel	282	1 254	972	77.51
64660000 RSI	379		379	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	750	192	558	290.63
68112000 Dotations aux amort. immobilis	750	192	558	290.63
AUTRES CHARGES	34	0	33	NS
65800000 Autres charges de gestion cour	34	0	33	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	127 674	124 229	3 445	2.77
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	6 680	22 141	15 461	69.83

DETAIL LIASSE 2033-B

[illegible]

copie certifier conforme
à l'original

Le Gérant 



ABRE OI
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 473 ter rue Saint Louis
97460 Saint Paul
818883233 RCS SAINT-DENIS

**A.B.R.E - O.I**
473 T, rue de St Louis
97460 SAINT PAUL
☎ 0262 61 66 92
Mail : abre-oi@outlook.com
SIRET : 818 883 233 00020 - APE : 4321A

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le 31 mai,
A 10 heures,

Monsieur Bruno ARRACHARD, demeurant 473 ter rue Saint Louis 97460 Saint Paul,
Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
société ABRE OI,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Bruno ARRACHARD, associé unique, a
établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31
décembre 2017

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur la
marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels
dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes
ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME DECISION

La société étant sous le régime de l'impôt sur le revenu l'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31 396.00euros de la manière suivante :

Compte courant associier : 31 396.00euros

En totalité au compte « Compte courant associé » qui s'élève ainsi à 31 396.00euros

TROISIEME DECISION

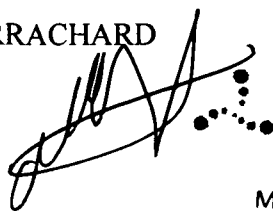
L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Bruno ARRACHARD



A.B.R.E – O.I
473 T, rue de St Louis
97460 SAINT PAUL
☎ 0262 61 66 92
Mail : abre-oi@outlook.com
SIRET : 818 883 233 00024 = APE : 4321A



ENVOI EN GED

**GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)**
5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

A.B.R.E - OI

473T, rue Saint-Louis
97460 Saint-Paul

Date Chrono : 22/03/2019

Type de document : Dépôt de comptes annuels

N° de Gestion : 2016 B 302

N° de dépôt : 2019B859

Siren : 818 883 233



GED00409334